

218C0681
FR0011271600-FS0345

4 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 avril 2018, la société anonyme Demeter Ventures (17 rue de la Frise, 38000 Grenoble), agissant pour le compte du fonds FPCI Emertec 4 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 mars 2018, le seuil de 10% du capital de la société FERMENTALG et détenir, pour le compte dudit fonds, 1 514 823 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 8,84% du capital et 7,79% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FERMENTALG sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 17 145 135 actions représentant 19 438 512 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.